

Publié le 26 février 2014.  
Dernière modification : 4 novembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (1931-1964)

Épisodes précédents :  
[CMCF \(1921-1931\)](#)

Augmentation de capital  
Compagnie minière du Congo français  
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1931)

Capital porté de 33.000.000 à 55.000.000 francs par émission de 220.000 actions ordinaires nouvelles de 100 francs nominal, émises au pair de 104 francs. Sur ces 220.000 actions nouvelles, 80.000 sont laissées à la disposition du conseil et le solde de 140.000 est réservé : 112.600 aux anciens actionnaires A et B à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes ; 23.000 aux porteurs de parts à raison de deux actions par part.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Journal des finances*, 27 février 1931)

Émission, au prix de 104 francs, de 220.000 actions A nouvelles de 100 francs, jouissance janvier 1931, sur lesquelles 140.000 sont réservées d'ici au 14 mars inclus, à titre irréductible, savoir : 1° 112.000 aux actionnaires, à raison de 1 action A nouvelle pour 3 actions anciennes.

---

(*L'Étoile de l'AEF*, 5 mai 1931)

Consortium minier Congo-Niari  
Mindouli (A. E, F.)  
Direction générale

Mindouli, le 15 avril 1931  
Monsieur,

Rentrant prochainement en Europe, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la direction générale des sociétés :

Consortium minier Congo-Niari  
Compagnie minière du Congo français  
Congo-Mines  
Société Afrique minière équatoriale  
Société d'exploration minière équatoriale

sera assurée par Monsieur Isidore Brun, qui aura seul qualité et pouvoirs nécessaires pour engager les dites sociétés vis-à-vis de l'Administration de la colonie et des tiers.

Monsieur Isidore Brun signera :

Brun

Le directeur général en Afrique :

Aug. Grosset

---

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Journal des débats*, 18 juillet 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 30 juillet, font ressortir une perte d'exploitation de 1.533.452 francs contre 1.209.786 francs pour l'exercice précédent.

Compte tenu des frais généraux et divers, et après affectation de 2.071.507 francs aux amortissements, le déficit s'établit à 4 millions 984.115 fr., portant le solde débiteur total à 6.369.710 francs.

---

LIGNE DE CHEMIN DE FER BRAZZAVILLE-POINTE-NOIRE  
(*Le Temps*, 24 juillet 1931)

Dans la zone de Brazzaville, la plate-forme, au 1<sup>er</sup> juillet 1931, atteint le kilomètre 191, soit une avance de 130 kilomètres en sept années. Elle est équipée en rails de 0,60, sous-loués à la Compagnie minière du Congo français, sur une longueur de 126 kilomètres. On annonce que la pose du rail de 1.067 a été commencée ces jours-ci à l'avancement depuis Brazzaville, et qu'elle sera terminée jusqu'au kilomètre 191 au printemps de 1932.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> août 1931)

L'assemblée ordinaire du 30 juillet a approuvé les comptes et bilan de l'exercice 1930, qui se soldent par une perte de 4.984.115 francs, portant le total débiteur du compte profits et pertes à 6.360.710 fr.

En raison de la baisse profonde des prix du cuivre, le conseil, sur la proposition du Consortium minier du Congo-Niari, a ralenti progressivement la production. Les ventes n'atteignent en 1930 que 256 tonnes de minerai marchand et 511 tonnes de concentrés d'usine, pour un total de 1.789.442 francs. Les travaux d'aménagement poursuivis avec la même intensité ont permis de découvrir une zone assez riche en chalcosine et en terres noires, à bonnes teneurs. La société, par ailleurs, s'emploie à abaisser ses prix de revient.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 août 1931)

Constitution : le 20 juin 1905, pour une durée de 50 ans. Objet : Recherche et exploitation de mines de enivre. Capital social : à l'origine, 770.000 fr. ; porté, en 1900, à 1 million de francs ; réduit, en 1909, à 725.000 fr., puis porté à 3 millions 250.000 fr.; en février 1910, à 3.750.000 fr. ; en mars 1910, à 4 millions ; en 1920, à 6 millions ; en 1921, à 12.500.000 fr. ; en 1923. à 16.500.000 fr. ; en 1926, à 25 millions ; en avril 1928, à 33 millions, son chiffre actuel, divisé, en 300.000 actions ordinaires ou A de 100 fr. et 30.000 actions à vote plural. Il a, en outre, été créé 7.000 parts de fondateur. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt statutaire, sauf prélèvements sur ce surplus de 3 à 20 % pour la constitution d'un compte d'amortissement du capital actions ou pour la création de tout compte de réserves facultatives ou de prévoyance. Sur le solde : 10 % au conseil ; 55 % aux actions ordinaires dites A : 2 % aux actions B et 33 % aux parts de fondateur.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre dernier, approuvés par l'assemblée du 30 juillet, se soldent par une nouvelle perte de 4.984.117 fr. qui, ajoutée au report déficitaire de l'an dernier, fait apparaître un déficit total de 6.309.710 fr.

Le rapport fait remarquer, au sujet de ce nouveau déficit, que, comme toutes les sociétés productrices de matières premières, la Minière du Congo Français s'est trouvée, dès le début de l'exercice, en présence d'une baisse profonde et anormale des cours, laquelle a entraîné un ralentissement progressif de la production.

Néanmoins, l'exécution du programme de développement entreprise il y a quelques années a pu être poursuivie grâce aux appuis financiers et industriels de la société.

L'activité qui ne pouvait plus s'exercer sur l'exploitation propre a été portée sur l'aménagement de la mine et la préparation de nouveaux quartiers dans les niveaux inférieurs.

Depuis 1924, ces travaux sont conduits de façon à permettre dans l'avenir une exploitation rationnelle et plus économique que par le passé.

Le conseil pense pouvoir les pousser assez rapidement pour reprendre l'extraction sur une plus grande échelle le jour où les cours du métal se seront rétablis à un niveau intéressant.

La continuation des recherches se trouve justifiée par la découverte d'une zone assez riche en chalcosine et en terres noires à bonne teneur.

D'autre part, la question du traitement des minerais est étudiée sérieusement en vue d'obtenir une plus grande récupération.

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre.

	1929	1930
ACTIF		
Premier établissement	1 00	1 00
Augmentation capital	—	111.520 50
Concessions travaux	7.664.801 90	10.360.166 73
Immobilisations	14.394.662 93	14.352.083 70
Stock minerais	126.607 52	111.943 08
Caisses et banques	428.494 71	40.749 65
Droits, actions	1.340.387 00	1.578.452 22
Droits parts	1.940.585 39	2.255.018 73
Portefeuille-Titres	16.590.001 00	19.428.841 00
Produits à facturer	273.311 22	47.542 45
Débiteurs divers	4.489.688 71	243.740 90

Solde déficitaire	1.385.595 37	6.309.710 77
	48.634.786 67	54.899.775 73
PASSIF		
Capital	33.000.000 00	33.000.000 00
Réserve légale	361.932 99	361.932 99
Prime d'émission	2.518.924 35	2.518.924 35
Provision pour concessions	3.150.960 77	3.150.900 77
Débiteurs douteux	16.225 00	16.225 00
Coupons	42.384 35	33.021 43
Créditeurs divers	6.249.359 21	14.757.911 19
Titres à libérer	3.205.000 00	1.060.800 00
	48.634.786 67	54.889.775 73

L'augmentation des valeurs immobilisées provient a concurrence de 4.663.456 fr. d'installations nouvelles : immeubles, matériel, outillage, etc. Par contre, le matériel naval cédé en fin d'exercice en a été déduit, et des amortissements pour la somme de 2.010.700 fr. ont été pratiqués avant bilan, en même temps que les frais de recherches et d'exploitation qui s'élevaient à 1.533.452 fr. ont été portés au compte de profits et pertes, venant s'ajouter aux 1.379.155 fr. de frais généraux et se totalisant par le déficit signalé plus haut.

La crise a évidemment une influence fâcheuse sur les résultats de cette société. Mais, comme les travaux devant améliorer l'exploitation sont poursuivis malgré tout, il est permis d'espérer que si la période de marasme ne se prolonge pas trop, l'exploitation repartira sur de nouvelles bases et comblera le déficit laissé par les derniers exercices.

## COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

Assemblée du 28 juillet 1932.  
(*L'Économiste français*, 27 août 1932)

L'assemblée générale s'est tenue à Lyon le 28 juillet 1932.

La nomination comme administrateur de M. Philippe Level <sup>1</sup>, en remplacement de M. Hippolyte Bouchayer, a été ratifiée et MM. Jacques Achalme et Albert Enders ont été réélus pour six ans.

Dans son rapport, le conseil a exposé que le maintien du cuivre a des cours anormalement bas, et le délai nécessaire encore pour que soit achevée la mise au point du traitement rationnel des minerais, et pour que soit menée à bonne fin la construction du chemin de fer Congo-Océan ont conduit à arrêter totalement, dès le début de 1931, l'exploitation de la mine de Mindouli.

Le principal de l'activité minière de la Compagnie a été ainsi reporté sur la préparation de l'avenir, par la continuation de l'aménagement et la reconnaissance du gisement de Mindouli. Les travaux destinés à préciser celui-ci et à en déterminer les extensions possibles, ont apporté toutes les satisfactions qui pouvaient être espérées. La

<sup>1</sup> Philippe Level, puis Livry-Level (1898-1960) : fils de Jacques Level, vice-président administrateur délégué de Péchiney. Cadre chez Péchiney, administrateur de sociétés, administrateur délégué des Mines de Bou-Arfa (1931). Voir [encadré](#).

continuité de la zone minéralisée dans la région vierge située entre les niveaux 400 et 428 a été démontrée.

Simultanément, la reconnaissance de l'ensemble du domaine sur lequel, en dehors de Mindouli, portent les droits miniers de la Compagnie, a été poursuivie par le Consortium minier Congo-Niari (qui opère, là, à ses frais), et a conduit à des résultats fort intéressants. Les recherches par travaux miniers et sondages, poursuivies en 1931 dans 4 secteurs, ont été concentrées, depuis la fin de l'exercice, sur deux d'entre eux où apparaissent des perspectives particulièrement favorables. Dans chacun de ces deux secteurs, les galeries en cours progressent, aux dernières nouvelles, en plein minerai à belle teneur.

Enfin, les études en vue de l'organisation rationnelle du traitement des minerais du bassin du Niari sont conduites avec activité, pour la Compagnie, par le Consortium minier Congo-Niari, et ont réalisé des progrès substantiels vers la solution des problèmes délicats posés à ce sujet.

« Notre Compagnie, dit le rapport, est ainsi, jusqu'à maintenant, parvenue à traverser une période difficile pour toutes les industries, et spécialement pour les industries minières coloniales, sans interrompre son effort de préparation de l'avenir.

« Nous avons estimé que, tout en modérant cet effort dans la mesure que nous imposait une gestion prudente de notre trésorerie, nous devons à la patience et à la confiance que vous nous avez toujours témoignées, de poursuivre notre marche vers le moment où celles-ci trouveront leur récompense.

« À notre persévérance ont déjà répondu des encouragements précieux, que nous ont apportés les derniers résultats de nos travaux exposés plus haut. »

Le rapport rend compte également de l'avancement rapide, au cours de l'année 1931 et du premier semestre 1932, des travaux de construction du chemin de fer Congo-Océan, sous l'active impulsion de M. le gouverneur général Antonetti. Il rappelle le lien indissoluble qui existe entre l'achèvement du grand moyen de transport que constituera ce chemin de fer et la mise en valeur du bassin minier qu'il traverse, et dont il doit atteindre, dans l'avenir, une si importante fraction de son trafic.

Le bilan, en raison du caractère particulier de l'exercice, au cours duquel aucune exploitation, et, par suite, aucune vente de produits n'ont été effectuées, ne comporte qu'un compte de profits et pertes restreint se soldant, pour 1931, par un déficit de 26.296 fr. 28.

---

## ABSORPTION DE L'AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE ET LA CONGO-MINES

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1932)

Nous avons signalé que cette société se propose d'absorber l'Afrique minière Équatoriale\* et la Congo-Mines. La Compagnie minière du Congo français (C.M.C.F.) commencerait par réduire son capital de 1/3, soit 55 millions à 36.060 millions), puis le réaugmenterait d'une somme égale, en vue de la rémunération des apports des deux sociétés absorbées. Ainsi, avec un capital ramené à son montant actuel, de 55 millions, elle rassemblerait désormais tout l'actif du groupe. Nous croyons savoir que les proportions d'échange, qui ont été établies en tenant compte des diverses considérations devant intervenir, notamment de la situation industrielle et financière et des possibilités d'avenir particulières à chacune de ces trois Sociétés, sont les suivantes :

2 actions C.M.C.F. nouvelles pour 3 actions C.M.C.F. anciennes ; 1 action C.M.C.F. nouvelle pour 2 actions Afrique minière équatoriale ; 1 action C.M.C.F. pour 6 actions Congo-Mines. Les porteurs de parts des Sociétés absorbées recevraient des parts nouvelles C.M.C.F. (à raison de 1 pour 3 parts Afrique minière (à raison de 1 pour 3 parts Afrique minière équatoriale et 1 pour 10 parts Congo-Mines) , créées en proportion de l'accroissement d'actif de la Compagnie. Nous croyons savoir que, à la réalisation des opérations projetées, est lié un apport de capitaux frais qui permettrait la poursuite des recherches en Afrique.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Temps*, 30 mars 1933)

L'assemblée du 28 mars a voté la réduction du capital de 55 millions de francs à 36.666.700 francs par l'échange de trois actions anciennes contre deux actions nouvelles. L'assemblée a, d'autre part, approuvé à l'unanimité, et à titre provisoire, l'apport fait à titre de fusion par les sociétés Afrique minière équatoriale et Congo mines. En conséquence, l'assemblée a décidé l'augmentation du capital de 18.333.300 francs par la création de 183.333 actions A créées jouissance juillet 1932 ; elle a décidé également, la création de 6.200 parts de même nature que les anciennes à attribuer aux sociétés absorbées.

---

# COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 55.000.000 de Francs

divisé en 550.000 actions de 100 francs chacune

dont 530.000 actions "A" et 20.000 actions "B".

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Pétrus BERNARD, notaire à Lyon.

Assemblées modificatives déposées aux minutes de M<sup>es</sup> GIROUD et DUBOST, notaires à Lyon.

SIÈGE SOCIAL A LYON

16, cours Lafayette, 16

## Part Bénéficiaire au Porteur

Faisant partie des 20.200 parts bénéficiaires, sans valeur nominale, existantes aux termes de l'article 17 des Statuts.

Le présent titre donne droit à 1/20.200<sup>ème</sup> de la portion des bénéfices attribués aux parts bénéficiaires par les articles 44 et 51 des Statuts et des avantages éventuels stipulés à l'article 6 des Statuts.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux dispositions relatives à la représentation et à l'exercice en commun des droits et actions attachés aux parts.

Ces dispositions, qui font l'objet du titre XIII des Statuts, sont reproduites au verso du présent titre.

N<sup>o</sup> 018,165

Un Administrateur.

Par déléation  
du Conseil d'administration.



Droit de Timbre acquitté par abonnement  
Avis d'autorisation inséré  
au Journal Officiel du 28 Mai 1933

Coll. Serge Volper

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
Société anonyme au capital de 55.000.000 de fr.  
divisé en 550.000 actions de 100 fr. chacune  
dont 530.000 actions « A » et 20.000 actions « B »

---

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Pétrus Bernard, notaire à Lyon  
Assemblées modificatives déposées aux minutes M<sup>e</sup> Giroud et Dubost, notaires à Lyon

---

Siège social à Lyon, 16, cours Lafayette  
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Un administrateur : Pierre Achalme  
Par délégation du conseil d'administration :

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *J.O.*  
du 28 mai 1933

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Temps*, 25 juin 1933)

Les produits divers de l'exercice 1932 ont été de 568.005 francs contre 964.026 francs en 1931. Les charges étant de 462.071 francs contre 990.322 francs, il subsiste un solde de 105.933 francs qui a été affecté avant bilan à l'amortissement du stock de minerais. Le solde débiteur antérieur reste ainsi à 6.396.007 francs.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 11 juillet 1933)

Les comptes qui ont été approuvés par l'assemblée tenue hier à Lyon, ne présentent ni profit ni pertes, l'année écoulée n'ayant comporté ni exploitation ni vente.

---

Compagnie minière du Congo français  
(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1933)

Lyon, 11 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1932 ne comportant pas de profits et pertes. Rappelons que le solde débiteur antérieur s'élève à 6.396.007 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Edmond du Vivier de Streel <sup>2</sup>, Raoul de Vitry d'Avaucourt, René Painvin et Maurice Superville <sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Edmond du Vivier de Streel (1869-1946) : ancien chef de cabinet d'André Lebon au ministère des colonies, administrateur d'une quarantaine de sociétés. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Administrateur de l'UMFC. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

Compagnie minière du Congo français  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1933)

Le docteur Achalme, président du conseil d'administration, présida l'assemblée générale annuelle, tenue à Lyon le 11 juillet. Il était assisté de MM. Naz et Terrasse comme scrutateurs, pendant que M. J. Comparat remplissait les fonctions de secrétaire et que 296.712 actions étaient présentes ou représentées.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes et le bilan au 31 décembre 1932.

Dans le rapport présenté, il y a un an à pareille époque, à notre dernière assemblée générale ordinaire, nous vous exposions, d'une part les résultats déjà acquis dans la reconnaissance de la mine de Mindouli et de l'ensemble de notre domaine, d'autre part les profits, tirés de la situation générale, qui nous avaient contraints à réduire fortement notre activité au cours de l'année 1931.

Depuis lors, les circonstances économiques et, en particulier, celles dont dépend le marché des métaux non ferreux, ne se sont pas améliorées de façon suffisamment certaine et sensible pour justifier une modification de notre politique. Nous avons donc été conduits, en 1932, fidèles à la prudence que nous avons toujours observée, à poursuivre la compression de nos dépenses, tant en Afrique qu'à Paris, tout en cherchant à accroître encore le rendement productif de celles-ci.

De même qu'en 1931, le principal de l'activité de notre Compagnie a été employé à la reconnaissance de l'extension du gisement de Mindouli. Cette reconnaissance s'est poursuivie, au niveau 400 et en dessous de celui-ci. Si, tant au-dessous de 400 qu'au sud-ouest du puits Lopez, les travaux n'ont pas encore conduit à retrouver la bonne généralisation espérée, en revanche, il nous a été permis de reconnaître, au niveau 400, une zone riche formée essentiellement de chalcosine et carbonates de cuivre à haute teneur. Le traçage de cette zone est effectué, et le minerai pourrait en être extrait par un défilage localisé, qui ne nuirait pas à l'exploitation future de l'ensemble de la mine.

Comme par le passé, et avec une activité réduite, mais efficace, le Consortium minier Congo-Niari a poursuivi, à ses frais, sur nos permis, des recherches en dehors de Mindouli. Celles-ci ont tendu essentiellement à préciser l'extension des minerais rencontrés antérieurement, et se sont déroulées, de façon normale, sans qu'il soit encore possible de préjuger de leur résultat final, en ce qui concerne l'existence de gisements véritables.

D'autre part, aux possibilités afférentes à notre domaine minier sont venues s'ajouter, depuis la clôture de l'exercice, celles des permis qui nous ont été apportés par les Sociétés Afrique Minière Equatoriale et Congo-Mines, à la suite de l'absorption de celles-ci par notre Compagnie. Nous vous citerons notamment, parmi ces permis nouveaux, le secteur de M'Boko-Songho, où une campagne de sondages à main, effectuée en 1931-1932, a démontré une certaine extension de la généralisation en cuivre, connue en surface, et où des sondages profonds seraient justifiés, lorsque les circonstances en permettraient l'entreprise. De même, à M'Fouati, la Société Afrique Minière Equatoriale avait fait étudier par le Consortium un intéressant gisement de calamine, auquel des conditions économiques améliorées pourraient faire prendre un réel intérêt.

Enfin le Consortium a poursuivi, tant en Afrique qu'en Europe, ses travaux approfondis sur la question du traitement de nos minerais. Ces travaux ont permis la mise au point des conditions techniques d'un procédé apte à extraire, avec un rendement très satisfaisant, le cuivre contenu dans les terres noires de Mindouli. Mais

des cours sensiblement plus rémunérateurs que ceux pratiqués aujourd'hui devraient être atteints pour que le procédé soit rentable, et justifie la construction des usines nécessitées par sa mise en œuvre.

Comme vous le voyez, nous nous sommes efforcés, au cours de l'exercice écoulé et depuis sa clôture, d'utiliser au mieux, en vue de l'avenir, les ressources dont nous disposons, tout en cherchant à prolonger la durée de celles-ci par un ralentissement progressif de notre activité qu'imposaient les circonstances.

À l'effet de nos réductions de programmes sont venues se joindre d'ailleurs les économies importantes de frais généraux et l'apport de capitaux frais, qui ont résulté, l'un et l'autre, de la fusion de notre Compagnie avec ses deux sociétés-sœurs, fusion que nous vous rappelions plus haut ; les avantages divers de ce regroupement, que vous avez rendu définitif par votre assemblée générale extraordinaire du 12 avril 1933, vous ont été exposés en leur temps.

Il serait très désirable que, aux efforts énergiques que nous faisons pour nous aider nous-mêmes à travers les difficultés économiques et financières de l'heure présente, vint s'ajouter un appui effectif des Pouvoirs publics. Bien des motifs justifient cet appui : motifs tirés de l'élément massif que représentent, dans le déficit de la balance commerciale de la France, les importations de cuivre ; motifs tirés de l'intérêt que comporterait, pour la Défense Nationale, la possibilité de faire appel, en vue de la fourniture de certains métaux qui lui sont indispensables, à une colonie qui est reliée à la Métropole par une route maritime essentiellement française ; enfin, motifs tirés de l'apport de trafic que pourrait attendre du bassin du Niari le chemin de fer Congo-Océan, dont la construction, sous l'énergique impulsion qu'à su lui donner M. le gouverneur général Antonetti, touche à sa fin.

D'ailleurs, à l'heure où, de plus en plus, les conditions économiques mondiales incitent la France à intensifier ses échanges avec son empire d'outre-mer, est-il possible d'attendre davantage pour voir les diverses formules envisagées, en vue de soutenir l'industrie minière coloniale, entrer enfin dans la phase des réalisations pratiques ?

#### BILAN

L'exercice 1932 n'ayant comporté, de même que le précédent, aucune exploitation et, par suite, aucune vente de produits, nous n'avons, comme l'an dernier, établi qu'un compte de profits et pertes restreint. Au crédit de celui-ci ont été portées nos recettes diverses, et notamment celles afférentes à nos agios, aux redevances payées en Afrique à notre Société par le Consortium minier Congo-Niari, et aux produits de diverses locations de matériel faite à l'Administration ; à son débit a été porté tout d'abord l'amortissement complet de nos stocks de minerais et concentrés, justifié par l'incertitude du marché du cuivre ; nous y avons ajouté, en outre, une fraction de nos amortissements industriels, s'appliquant notamment à nos usines de traitement, et calculée de façon à équilibrer exactement le compte de profits et pertes.

Nous avons continué, comme l'an passé, à incorporer au poste « Concessions, Travaux et Etudes », qui apparaît à l'actif du bilan, toutes les dépenses faites pendant l'exercice, en vue de la préparation de l'avenir, et en particulier celles pour travaux d'aménagement et de recherches à la mine de Mindouli.

La fusion avec nos deux sociétés-sœurs ayant été rendue définitive en 1933, ce n'est qu'au bilan de ce dernier exercice qu'apparaîtra la répercussion dans nos comptes de cette opération.

\*  
\*   \*  
\*

Nous vous demanderons de donner *quitus*, pour leur gestion d'administrateur, à MM. Hippolyte Bouchayer et Jacques Lemoine, démissionnaires au cours de l'exercice 1932.

Depuis la clôture de l'exercice 1932, deux de nos administrateurs, M. Jules Fribourg et M. Régis Joya, se sont retirés de notre conseil.

Celui-ci, usant de la faculté de se compléter que lui laisse l'article 20. alinéa 6 de nos statuts, a nommé administrateurs, à titre provisoire. dans sa séance du 21 avril 1933, MM. Edmond du Vivier de Strel, Raoul de Vitry d'Avaucourt, René Painvin et Maurice Superville.

Nous vous demanderons de ratifier les nominations de nos nouveaux administrateurs et de fixer la date d'expiration de leurs fonctions au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1933.

Vous aurez à nommer, pour l'exercice 1933, un commissaire aux comptes et un commissaire suppléant, et à fixer les honoraires de celui des commissaires qui rédigera le rapport à présenter à notre prochaine assemblée générale annuelle.

Nous vous rappelons que MM. Camille Breton et Marcel Giraudias sont rééligibles.

En exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que nous n'avons fait avec des maisons ou des sociétés dont font partie quelques-uns de vos administrateurs, ou avec nos administrateurs eux-mêmes, d'autres opérations que celles qui rentrent dans le cadre habituel de notre activité.

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RÉSOLUTIONS

---

#### AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE Encore aucun chemin de fer d'intérêt général (*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1933)

[...] La seule voie ferrée qui relie la côte à l'intérieur est le chemin de fer belge de Matadi à l'embouchure du Congo à Kinchassa (Congo Belge).

Les travaux du chemin de fer Brazzaville-Océan ont été commencés en 1921 et atteignent actuellement 40 kilomètres du côté de la côte et autant du côté de Brazzaville. Les travaux avancent normalement.

Une ligne de chemin de fer Decauville appartenant à la Compagnie minière du Congo français part de Brazzaville et atteint Tchikoumba, soit un parcours de 175 kilomètres environ. [...]

---

#### Mémento de l'actionnaire Minière du Congo français (*Le Journal des débats*, 26 novembre 1933)

À partir du 27 novembre, les 530.000 actions A nouvelles de 100 francs, teinte bleue, libérées et au porteur, numéros 1 à 530.000, coupon n° 15 attaché, seront admises au Parquet au comptant.

---

Rubans rouges  
La promotion du ministère des Colonies

(JORF, 7 janvier 1934)  
(*Les Annales coloniales*, 9 janvier 1934)

Au grade de chevalier.

Enders (Jean-Albert), administrateur de sociétés minières et coloniales ; 38 ans 2 mois 7 jours de services civils et de pratique professionnelle dont 4 ans de majoration pour mobilisation. A pris une part des plus actives à la prospection et à la mise en valeur du bassin minier du Congo français ;

Guynet (Henri-Georges-Marie-Daniel), administrateur de sociétés coloniales ; 21 ans 27 jours de services et de pratique professionnelle, dont 4 ans de majoration pour mobilisation. Titres exceptionnels : s'attache depuis plusieurs années à la mise en valeur de nos possessions d'outre-mer, développant en particulier les moyens de transports publics [CGTA\*].

---

CHAMBRE SYNDICALE  
DES AGENTS DE CHANGE  
Radiations de la Cote  
(*Le Journal des débats*, 27 décembre 1934)

À partir du 1<sup>er</sup> février, les valeurs suivantes cesseront d'être négociables à la Bourse : actions O anciennes de 250 fr. du Comptoir Lyon Alemand ; actions A anciennes de 100 fr. (teinte verte) de la Compagnie minière du Congo français ; actions B anciennes de 500 fr. de la Société Aux Trois Quartiers ; actions anciennes de 250 fr. (teinte verte) de la Grande Maison de Blanc ; actions A de 100 fr. de la Société Afrique minière Équatoriale\* (en liquidation).

---

CIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1935)

Les produits divers de l'exercice 1934, dont les résultats seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 juillet à Lyon, s'élèvent à 251.923 francs contre 332.169 francs pour l'exercice précédent, et seront affectés aux amortissements avant bilan. L'exercice ne comporte donc pas encore de compte de profits et pertes, la société n'ayant pas repris son exploitation au cours de 1934.

---

Compagnie minière du Congo français  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1935)

L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice de 251.923 fr. qui a été affecté aux amortissements.

Le rapport du conseil indique dans quelles conditions les prospections ont été poursuivies. Elles ont donné des résultats, mais ne justifient pas une mise en exploitation. L'activité des recherches a été ainsi suspendue le 1<sup>er</sup> janvier dernier dans le bassin du Niari et toutes mesures conservatoires de l'actif industriel ont été prises en vue du retour à l'activité qui pourrait notamment résulter de l'évolution favorable qui

s'est produite à la suite de la Conférence impériale en ce qui concerne l'éventualité d'un soutien des pouvoirs publics.

M. Pierre Achalme a été nommé administrateur.

---

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1936)

À partir du 19 mars, les 20.000 actions nouvelles de 100 fr., libérées et au porteur, numéros 530.001 à 550.000, provenant de l'échange des actions B seront admises aux négociations au Parquet, au comptant, sous la même rubrique que les 530.000 actions précédemment dites A.

---

CONGO FRANÇAIS  
Compagnie minière du Congo français  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1936)

Une assemblée extraordinaire de la Compagnie minière du Congo français est convoquée à Lyon, pour le 15 juin 1936. A cette assemblée seront soumises des résolutions comportant, après réduction du capital des deux sociétés, absorption du Consortium minier Congo Niari qui, jusqu'à présent, assurait la gérance du domaine minier de la Compagnie minière du Congo français. Le capital final de la Compagnie minière du Congo français sera de 30.800.000 fr.

Cette double opération est apparue motivée, tant par la nécessité de simplifier l'organisation existante, en réunissant dans les mains de la Compagnie minière du Congo français son propre actif et celui de son gérant, que par le désir d'alléger certains postes du bilan avant la reprise d'exploitation qui se prépare actuellement en Afrique. La Compagnie va, en effet, ouvrir d'ici quelques mois un petit gisement de plomb qu'elle possède.

---

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

---

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Petit Bleu*, 21 juillet 1936)

L'exercice écoulé se solde sans bénéfice ni perte ; la société décide la réduction du capital de 50 % et la fusion avec le Consortium.

Le 7 juillet courant, les actionnaires ont tenu deux assemblées, à Lyon, sous la présidence de M. Pierre Lion, délégué par le conseil d'administration.

La première, réunie à titre ordinaire, a approuvé le bilan au 31 décembre 1935, qui ne fait apparaître ni bénéfice ni perte, le produit d'un petit stock de minerais riches sur le carreau de Mindouli ayant été absorbé par les dépenses et amortissements.

M. Philippe Level, administrateur sortant, a été réélu.

Le conseil rappelle, dans son rapport, qu'ainsi que cela a été exposé à la précédente assemblée, l'activité des recherches du groupe en Afrique a été suspendue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1935.

« Avant la fin de 1935, dit le conseil, il nous est apparu que, sinon pour le cuivre pour lequel les tonnages à moyenne teneur reconnus sur les permis de la société n'apparaissent pas encore exploitables aux cours actuels, du moins pour le plomb, les conditions propres à une réouverture des travaux étaient rassemblées. »

En présence de la reprise assez sensible des cours du plomb et du soutien aux mines de plomb et de zinc organisé par la loi du 24 juillet 1935 et l'arrêté ministériel du 30 octobre suivant, il est apparu au conseil que « pour autant que des modifications trop sensibles ne soient pas apportées aux conditions actuelles de vente des concentrés, le petit gisement de plomb de M'Fouati était susceptible d'être mis en exploitation ». Les résultats donnés par les études complémentaires faites à cet effet, « ont conduit le Consortium minier Congo-Niari à nous faire, par application du contrat liant les deux sociétés, la proposition, que le conseil a acceptée, d'ouvrir ce gisement ». Donc on procède à la préparation et à l'installation d'une laverie.

« Bien évidemment, ajoute le conseil, l'appui et le concours de la colonie nous sont et nous seront indispensables pour mener à bien la préparation et l'exécution de cette petite exploitation. Qu'il s'agisse, par exemple, de la construction de la route destinée à relier le gisement au chemin de fer Congo-Océan, de la fixation des tarifs de transport, sur ce chemin de fer, des concentrés que nous produirons, une partie des éléments déterminants est entre les mains de l'administration locale.

La seconde assemblée, tenue à titre extraordinaire, a décidé la fusion de la société avec le Consortium et la réduction du capital social en vue de mettre celui-ci en harmonie avec le volume de la petite exploitation à laquelle il va être procédé. Cette réduction de capital permettra d'alléger, en outre, certains postes lourds, ayant trait à des immobilisations anciennes. Le capital sera ainsi ramené de 55 millions à 27.506.000 francs ; puis, pour permettre l'absorption du Consortium minier Congo-Niari, il sera augmenté de 3.300.000 francs et reporté, par conséquent, à 30.800.000 francs.

Il a été stipulé, sur la proposition du conseil, que le premier dividende de 6 % à servir annuellement aux actionnaires, avant toute autre répartition, continuera à être calculé sur l'ancien capital, soit 55 millions. « Ceci conduira, dit le rapport, à maintenir inchangée, au sein de la nouvelle société, la situation actuelle des parts de fondateur ».

Nous avons déconseillé l'action à 136 francs et la part à plus de 900 francs, au milieu de 1923. Fin mai dernier, on relevait le cours de 25 francs sur l'action et de 420 francs ou 470 fr. sur les parts, selon les catégories. Les cours enregistrés ces jours-ci sont, respectivement, 19 fr. pour les actions, et pour les parts 360 fr., 370 fr. et 410 fr., ces deux derniers correspondant à des offres sans contrepartie. Les uns et les autres indiquent assez que la Bourse est loin de partager l'optimisme du conseil quant aux perspectives que, selon lui, la fusion qui vient d'être décidée autoriserait à envisager.

---

## ABSORPTION DU CONSORTIUM MINIER CONGO-NIARI

---

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Journal des débats*, 30 juillet 1936)

L'assemblée extraordinaire du 28 juillet a approuvé le rapport du commissaire nommé par l'assemblée extraordinaire du 7 juillet, sur l'apport-fusion fait par le Consortium minier Congo-Niari. L'assemblée a constaté la réalisation définitive de l'apport-fusion ainsi que de l'augmentation de capital qui en est la conséquence.

---

AEC 1937/

484 — Cie minière du Congo français (C.M.C.F.),

31, rue Paul-Chenavard, LYON.

Siège admin. : 9, rue Chauchat, PARIS (9<sup>e</sup>).

Tél. : Paris : Prov. 55-74. — Télég. : Cuivrine-Paris. — R.C. Lyon B. 2538 ; Seine B 223.179.

Capital. — Société anon., fondée le 20 juin 1905, 55.000.000 fr. en 550.000 actions de 100 fr. libérées. — Parts de fondateur : 20.200. — Dividendes : 1916, 5 fr. ; 1917, 10 fr. ; 1918, 5 fr. ; 1925-1926 et 1927, 5 fr.

Objet. — Exploitation de gisements de minerais de cuivre dans la région du Niari, à 150 kilomètres environ à l'ouest de Brazzaville (Mindouli, Tchicoumba). — La société a absorbé en 1922, la Société des mines du Djoué et, en 1933, les sociétés Afrique minière équatoriale et Congo-Mines, et, en 1936, le Consortium Minier Congo-Niari.

Exp. — Minerais concentrés, minerais de cuivre argentifère.

Imp. — Tous produits nécessaires pour l'exploitation des mines et voies minières,

Conseil. — MM. Ed. du Vivier de Streel, présid. ; Pierre Lion, admin. dél. ; J. Achalme, A. Enders, D. Guynet, Ch. Letondot, Ph. Level, R. Painvin, E. Sengier, M. Superville, R. de Vitry d'Avaucourt, administrateurs ; André Darde, secrétaire général.

---

(Archives commerciales de la France, 20 janvier 1937)

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS, 9, rue Chauchat. — Siège à Lyon, transféré du 16, cours Lafayette au 31, rue Paul-Chenavard. — *Petites Affiches*.

---

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Journal des débats*, 29 juillet 1937)

L'assemblée du 26 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice brut de 1.472.293 francs affecté comme l'an dernier aux amortissements.

---

[Cie] minière du Congo français  
(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon le 26 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui n'a pas encore comporté d'exploitation ; les recettes, qui se sont élevées à 1.472.293 francs, ont, comme précédemment, été affectées à des amortissements divers.

Le bilan reflète l'incidence des réductions de capital ayant accompagné la fusion réalisée l'an dernier, avec le Consortium minier Congo-Niari. Des allègements ont ainsi pu être effectués sur les différents postes de l'actif.

L'assemblée a réélu M. Pierre Lion, administrateur, et ratifié les nominations faites à titre provisoire par le conseil, de MM. Edgar Sengier [SGB/Union minière Haut-Katanga] et Charles Letondot [Bq un. parisienne (BUP)].

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

(*Le Journal des débats*, 3 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 16 septembre, font apparaître un bénéfice sur ventes de minerais de 529.000 fr. auquel s'ajoutent les recettes en Afrique pour cessions et locations de matériel et d'installations, agios et divers se montant à 926.546 francs, soit au total, un produit brut de 2.455.747 francs contre 1.472.293 francs pour l'exercice précédent. Après déduction des frais de transport et de vente de minerais, soit 397.401 francs, le reliquat s'établit à 2.058.255 francs. Il est affecté, comme l'an dernier, à des amortissements divers avant bilan, de sorte que celui-ci se solde sans bénéfice ni perte.

---

MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1938)

L'assemblée du 16 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937 et décidé d'affecter le solde créditeur, soit 2.058.255 fr., aux amortissements.

En ce qui concerne l'avenir, le rapport indique que la compagnie reprend, dès maintenant, l'étude des gisements de plomb et zinc déjà reconnus à proximité de celui de M'Fouati, où l'exploitation de ces deux métaux, actuellement en cours, est rentable.

---

COMPAGNIE MINIÈRE  
DU  
CONGO FRANÇAIS  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.800.000 FRANCS  
Siège social : 31, rue Paul-Chenavard, LYON  
Siège administratif : 9, rue Chauchat, PARIS  
(*Annuaire du Comité central des houillères de France et de la Chambre syndicale française des mines métalliques*, juin 1939, p. 445)

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MM. VIVIER DE STREEL (Edmond du), président, 10, rue Villaret-de-Joyeuse, Paris.  
ACHALME (Jacques), 43, rue Raynouard, Paris.  
ENDERS (Albert), « Les Agaves » à St-Aygulf (Var).  
GUYNET (Daniel), 52, rue Lisbonne, Paris.  
LETONDOT (Charles), 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris.  
LEVEL (Philippe), 23, rue de Balzac, Paris.  
LION (Pierre), administrateur délégué, 9, rue Chauchat, Paris.  
PAINVIN (René), 54, rue La-Boétie, Paris.  
SENGIER (Edgar), 6, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.  
SUPERVILLE (Maurice), 37, boulevard Berthier, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES  
Le capital de 30.800.000 francs est divisé en 308.000 actions de 100 francs entièrement libérées.

CONCESSIONS  
La Compagnie minière du Congo français détient en Afrique Equatoriale Française un important domaine minier (gisements de cuivre, plomb et zinc).

Elle poursuit la reconnaissance de son domaine et exploite un gisement de plomb et zinc.

#### ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

##### SIÈGE ADMINISTRATIF :

Adresse postale : 9, rue Chauchat, Paris (9<sup>e</sup>).

Adresse télégraphique : Cuivrine, Paris.

Téléphone : Provence 55-74.

##### EXPLOITATION :

Station de chemin de fer : Mindouli (A. E. F.).

Adresse postale : à Mindouli (A. E. F.).

Adresse télégraphique : Cuivrine-Mindouli.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (*La Journée industrielle*, 30 juillet 1939)

Lyon, — L'assemblée générale tenue le 28 juillet à Lyon a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui se soldent par un bénéfice de 1.969.701 fr. Compte tenu des produits divers, le bénéfice total ressort à 3.272.122 fr., entièrement affecté aux amortissements.

MM. Edmond du Vivier de Streel, René Painvin et Maurice Superville, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil souligne que l'activité de la compagnie, en 1938, a été entièrement portée sur l'exploitation des minerais de plomb et de zinc tirés du gisement de M'Fouati. La laverie en pleine marche industrielle a fourni 4.942 tonnes de concentrés de plomb et la production de minerais de zincs a été de 3.258 tonnes.

Le rapport indique que la compagnie, depuis la clôture de l'exercice, a estimé devoir renoncer à sa concession de Mindouli ou ses travaux n'avaient pas permis de recouvrir un gisement industriellement exploitable.

---

(Suret-Canale (Jean), *L'Afrique noire (1900-1945)*, Paris, Éditions sociales, 1962)

La Compagnie minière du Congo français créée en 1905, continue à expédier de Mindouli, par son chemin de fer Decauville et par le chemin de fer belge Kinshassa-Matadi, au prix de trois transbordements, 400 à 800 tonnes de minerai de cuivre par an.

Vers 1929, la perspective de la mise en service du Congo-Océan, auquel le minerai de cuivre doit fournir un des éléments essentiels de son trafic local, vaut aux gisements du Niari un regain d'intérêt.

Une série de sociétés intéressées au cuivre se constituèrent à cette époque (Congo-Mines : 1929 ; Consortium minier Congo-Niari : 1929 ; Compagnie des mines du Niari : 1931).

Au moment même où le Congo-Océan créait des possibilités d'évacuation, l'exploitation fut arrêtée (1935). Certains évoquent l'action des intérêts belges contrôlant le cuivre du Katanga, qui auraient renfloué financièrement la Minière du Congo français et en auraient pris le contrôle afin d'empêcher cette production concurrente de prendre place sur le marché ; d'autres invoquent l'exiguïté du gisement et la chute des cours. De fait, on avait écrémé le gîte en exploitant le minerai le plus riche, la chalcosine : celui-ci épuisé, l'exploitation exigeait le traitement sur place des

minerais complexes et plus pauvres des « terres noires », traitement qui se heurta à de sérieuses difficultés techniques. Au total, 14.000 tonnes de minerai avaient été extraites, bien peu de chose.

Le cuivre fut relayé par les minerais de plomb et de zinc de M'Fouati (près de Mindouli, exploités par la même société dont les rendements annuels varièrent considérablement suivant la conjoncture (1938 : 5.000 tonnes de minerai de plomb et, pour première fois, 1.512 tonnes de minerai de zinc).

---

Compagnie minière du Congo français  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1946)

L'assemblée a approuvé les comptes des exercices 1940 à 1943 inclus. L'assemblée a voté la répartition aux actions d'une somme de 10 fr. 48 brut pour chacun des exercices 1940 et 1941 Les parts recevront 49 fr 61 brut pour l'exercice 1940 et 1 fr. 65 brut pour 1941. Compte tenu des impôts arriérés, les montants nets globaux suivants seront mis en paiement à partir du 15 janvier 1947 : actions nominatives 20 fr. net : actions au porteur n° 275.001 à 324 000 13 fr. 50 net; aux parts nominatives 35 fr. 88 net ; actions au porteur n° 1 à 215 000 et, parts au porteur néant. Après ces répartitions, le report à nouveau de l'exercice 1943 s'établit à fr. 3.417 650 dont fr. 2 413.832. propriété exclusive des actionnaires.

---

Compagnie minière du Congo français  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 décembre 1949)

Deux assemblées ordinaire et extraordinaire sont convoquées pour le 11 janvier.

La première aura à décider la création d'une réserve spéciale de 60.750.000 fr. par prélèvements de 55.750.000 francs sur des provisions pour amortissements et risques divers et de 5 millions sur la réserve de prévoyance.

La seconde se prononcera sur l'incorporation de cette réserve au capital qui se trouverait porté de 32.400.000 fr. à 93.150.000 fr. par élévation du nominal des actions de 100 à 250 francs et la création de 48.600 actions gratuites et 250 fr. destinés aux parts.

Le regroupement des actions en sections de 1.250 fr. pour 9 parts.

Enfin, le conseil sollicitera l'autorisation d'augmenter ultérieurement le capital à 200 millions.

---

Compagnie minière du Congo français  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1950)

L'assemblée générale des porteurs de parts, valablement tenue le 1<sup>er</sup> mars 1950, a approuvé les résolutions votées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> février 1950, et a ainsi rendu définitive l'augmentation de capital de la Compagnie, de 32 millions 400.000 francs à 93.150.000 francs. Il en résulte notamment l'attribution gratuite en faveur des porteurs de parts de 4 actions nouvelles de 1.250 francs nominal pour 9 parts.

---

Compagnie minière du Congo français  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juillet 1950)

Les comptes de l'exercice 1949 ont été approuvés par l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 28 juillet 1950 sous la présidence de M. Pierre Lion.

Le solde disponible de l'exercice ressort à 26.852.093 fr.

L'assemblée a décidé la répartition de 45 fr. brut aux actions (net 37 fr.) et de 245 01 fr. brut aux parts (net 201 fr.). Ces dividendes seront mis en paiement le 15 septembre 1950.

Après avoir signalé la baisse sensible de cours du plomb et du zinc au cours de l'exercice écoulé, et le ralentissement de la production par suite des travaux de rénovation exécutés à l'usine de M'Fouati, le rapport du conseil indique que, néanmoins, les expéditions ont atteint plus de 7.000 tonnes, grâce à des prélèvements sur le stock.

Le rapport, après avoir fait également état des problèmes de main-d'œuvre et de transports, signale la prise d'une participation dans la société d'économie mixte : Énergie électrique d'Afrique Equatoriale Française.

---

1950 : CAPITAL PORTÉ À 93.150.000 FR.  
TITRES REGROUPÉS EN ACTIONS DE 2.500 FR.



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
S.A. au capital de 93.150.000 fr.  
divisé en 37.260 actions de 2.500 fr. chacune, entièrement libérées  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Dubost, notaire à Lyon  
Siège social : 31, rue Paul-Chenavard, Lyon. R.C. Lyon 2.538 B  
Siège administratif : 9, rue Chauchat, Paris. R.C. Paris 223.179 B  
ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Le président du conseil d'administration : Pierre Lion  
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

Nouvelle dénomination  
COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO  
Décision de l'A.G.E. du 30 septembre 1960

Imprimerie spéciale de banque

AEC 1951-546 — Cie minière du Congo français (C.M.C.F. ), 31, rue Paul-Chenavard, LYON.

Siège admin. : 9, rue Chauchat, Paris (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 20 juin 1905, 93.150.000 fr. en 372.000 act. de 250 fr. libérées. Parts de fondateur : 21.263.

Dividendes 1947, act. 35 fr., part 166 fr. 02 ; 1948, act. 70 fr. part 420 fr. 03.

Objet. — Exploitation de gisements de minerais de plomb et de zinc dans la région du Niari, à 175 kilomètres environ à l'ouest de Brazzaville.

Exp. — Concentrés de plomb, zinc.

Conseil. — MM. Pierre Lion [X-Mines. Réorganise la CMCF au début des années 20, probablement pour le compte de la BUP dt son père Louis était adm.], présid.-dél. ; André Darde, admin.-dir. ; Armand Dupeyrat [CGEM], Robert Gascuel, Daniel Guynet [fils de William], Charles Letondot [BUP], Philippe [Livry-]Level [député], Edgar Sengier [Union minière (Belgique)].

---

1951 : participation dans la SOCIÉTÉ MINIÈRE DU NIARI

---

BOURSE DE PARIS  
PARQUET

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 mai 1951)

Comptant

La COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO (14.050 c. 14 800) a poursuivi les travaux de modernisation de son usine de traitement. La production de concentré de plomb s'est améliorée, représentant une expédition sur l'Europe de 4.200 tonnes, la calamine marchande s'élevant par ailleurs à 5.700 tonnes.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1951)

Les comptes de l'exercice 1950 ont été approuvés par l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> août 1951, sous la présidence de M. Pierre Lion.

Le bénéfice net d'exploitation s'élève à 116 465.915 francs. Compte tenu des amortissements pratiqués en sus des amortissements industriels normaux et des montants affectés à diverses provisions, le solde disponible de l'exercice ressort à 29.350.434 francs.

L'assemblée a décidé la répartition de 450 francs brut (net 370 francs) aux actions regroupées de 2.500 nominal et de 200,51 francs brut aux parts (net 164 francs). Ces dividendes seront mis en paiement le 15 septembre 1951.

Le rapport du conseil signale une sensible amélioration de la production par rapport à celle de l'exercice précédent et le maintien des expéditions à un niveau satisfaisant, de plus de 12 000 tonnes, portant tant sur le plomb que sur le zinc, et en partie assurées par des prélèvements sur les stocks.

Le rapport fait état des sérieux problèmes de main-d'œuvre et des remèdes à cette situation envisagés en plein accord avec l'administration.

La société a signé en 1950 des accords avec le groupe américain de la Newmont Mining Corporation, le Bureau minier pour la France d'Outre-mer, MM. Lazard Frères et la Banque de l'Indochine, accords destinés, avec le concours de l'E.C.A., à donner une impulsion nouvelle aux recherches minières dans le bassin du Niari.

Il a été procédé à cet effet à la remise en activité d'une ancienne filiale de la compagnie, dans le capital nouveau de laquelle celle-ci reçoit 25 % d'actions d'apport. À l'exception de la mine de M'Fouati, qui demeure propriété exclusive de la compagnie,

tout le domaine minier de celle-ci a été apporté à cette filiale, qui exécute le programme de recherches établi et a déjà commencé une campagne de sondages.

---

VALEURS EN BOURSE  
MINES MÉTALLIQUES

*(L'Information financière, économique et politique, 23 février 1952)*

La COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS exploite dans cette contrée des gisements de plomb zinc calaminaire à M'Fouati. Au cours de 1950, elle a conclu des accords avec le groupe minier américain de la NEWMONT MINING CORPORATION, le Bureau Minier de la France d'outre-mer et plusieurs organismes bancaires importants pour des recherches en profondeur par sondages, bénéficiant à la fois de la technique américaine et de capitaux fournis en partie par des avances de l'E.C.A. Elle a apporté à la Société EXPLORATION MINIÈRE AU CONGO le reste de son domaine minier : celui-ci lui reviendrait en cas d'échec des reconnaissances en profondeur. Le bénéfice net s'était élevé à 27.440.250 francs pour 1950, entraînant l'attribution d'un dividende net de 370 fr. aux 37.260 actions de 2.500 fr. qui composent le capital et de 164 fr. aux 21.263 parts de fondateur.

Dernier cours : Actions, 13.125. Parts : 12.350.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

*(L'Information financière, économique et politique, 13 septembre 1952)*

La Compagnie a mis en service au début de 1952 un parc d'engins modernes (bulldozer, pelles mécaniques, camions spécialisés) qui permettent d'effectuer économiquement les travaux de décapage préliminaires à toute exploitation. Les recherches, très limitées à M'Fouati, pour des raisons de main-d'œuvre, ont été poussées dans le secteur voisin d'Hapilo où, dans le cadre des accords avec « Exploitation minière du Congo », la compagnie intensifie ses propres travaux miniers de recherches, conjointement avec les sondages effectués par cette société.

Les galeries ont montré un développement appréciable des zones minéralisées en plomb et zinc, sous la forme oxydée dans la partie supérieure du gisement, sulfuré dans la partie inférieure.

Dans le secteur de M'Bako Songho, en association avec Peñarroya, la compagnie a effectué une campagne de sondages qui ont fourni certaines indications encourageantes.

L'aménagement du barrage du Djoué, mené par l'Énergie électrique de l'A.E. F. dans laquelle la compagnie est intéressée, s'est poursuivi dans des conditions satisfaisantes.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> août 1953)*

Les comptes de l'exercice 1952 ont été approuvés par l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 31 juillet 1953, sous la présidence de M. Pierre Lion.

Le bénéfice net d'exploitation s'élève à 45.078.191 fr. Compte tenu des amortissements pratiqués en sus des amortissements industriels normaux, le solde disponible de l'exercice ressort à 14 millions 404.562 francs.

L'assemblée a décidé la répartition de 300 fr brut (net 246 fr.) aux actions regroupées de 2.500 fr. nominal, et de 66 fr. 56 brut (net 55 fr.) aux parts.

Le rapport du conseil signale que ces résultats ont été obtenus malgré l'incidence, sur les prix de vente, des baisses profondes subies par les cours des métaux auxquels la Compagnie est intéressé et qui ont atteint 33 % pour le plomb et 41 % pour le zinc, entre le début et la fin de l'année 1952.

La production en concentrés de plomb a continué à s'améliorer, dépassant 6.000 tonnes en 1952 ; un tonnage analogue de ces concentrés a été expédié, ainsi qu'un peu plus de 2.000 tonnes de minerais marchands de zinc. En 1953, la production de minerais de plomb se poursuit à M'Fouati, partie à ciel ouvert, partie en chantiers souterrains ; celle de minerais de zinc a été suspendue.

Les recherches ont été continuées dans le bassin, tant sur le domaine propre de la Compagnie, que sur celui détenu par le groupe franco-américain dans lequel la Compagnie détient une importante participation ; c'est elle qui a été chargée, par ce groupe, d'exécuter, en 1953, pour le compte et aux frais de celui-ci, une nouvelle campagne de recherches, portant principalement sur le cuivre.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(*L'Information financière, économique et politique, 29 juillet 1954*)

Les comptes de l'exercice 1953 ont été approuvés par l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 28 juillet 1954.

Le bénéfice net d'exploitation s'élève à Fr. 43.891.028. Compte tenu des amortissements pratiqués en sus des amortissements industriels normaux, le solde disponible de l'exercice ressort à fr. 11.669.102.

L'assemblée a décidé la répartition de 250 fr. brut (net 205 fr.) aux actions de 2.500 fr. nominal, et de 44 fr. 89 brut (net 36 fr.) aux parts.

Le rapport du conseil signale que, malgré la dépression continue des cours des métaux en 1953, ces résultats ont pu être obtenus grâce à un accroissement de la production de concentrés de plomb, qui a atteint 8.200 tonnes en 1953, contre 6.200 tonnes en 1952.

La mine de M'Fouati paraissant approcher de son terme, la compagnie procède aux études devant conduire à la mise en exploitation du gisement voisin de Hapilo, destinée à s'enchaîner normalement avec celle de M'FOUATI.

Les recherches menées dans le reste du bassin par le groupe franco-américain auquel C. M. C. F. était associée, si elles ont donné des résultats non négligeables, n'ont toutefois pas conduit à la découverte de gisements tels que ce groupe, dont l'objectif était la découverte de gisements de grandes mines en profondeur, ait décidé de passer à une phase d'exploitation. La C. M. C. F. va donc recouvrer les permis apportés à ce groupe, dont certains ont été valorisés par les travaux effectués, et pourront donner lieu, de la part de la C. M. C. F., à de nouvelles recherches dans l'avenir.

---

Cie minière du Congo Français  
(*L'Information financière, économique et politique, 29 mai 1955*)

Le bénéfice net d'exploitation s'élève à 42 millions 126.008 fr. Compte tenu des amortissements pratiqués en sus des amortissements industriels normaux, le solde disponible de l'exercice ressort à 11.286.343 fr.

L'assemblée du 27 mai a décidé la répartition de 250 fr. brut (net 205 fr.) aux actions de 2.500 fr. nominal et 48 fr. 47 brut (net 40 fr.) aux parts.

Le rapport du conseil indique que la production s'est élevée à 6.500 tonnes de concentrés de plomb qui ont été produites dans des conditions de rendement satisfaisantes.

Les études poursuivies sur le gisement de Hapilo, voisin de la mine de M'Fouati, ont conduit à décider la mise en exploitation de la partie de ce gisement qui contient des minerais oxydés de plomb. Cette exploitation utilisera l'ensemble des installations industrielles de M'Fouati, et sera mis en route de manière à succéder normalement à celle de cette mine, dans un avenir prochain.

L'assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a voté la prolongation de la société pour une durée de cinquante années, mis les statuts en harmonie avec la législation en vigueur et décidé d'augmenter le capital de la Compagnie; de 93.150.000 fr. pour le porter à 186 millions 300.000 fr. par l'émission de 37.260 actions de numéraire au nominal de 2.500 fr. qui seront émises à 2.800 francs.

---

### Cie minière du Congo français [Desfossés 1956/569]

Lion (Pierre)(X, 1896-1977)[fils de Louis (BUP), repr. BUP, puis (1947) Schneider. Père de Robert (CDC)] [x/oo], 416 (Tram. + élec. Shanghai), 432 (Transp. urbains+ruraux), 568 (Ass. minière), 569 (pdt Minière Congo frs), 653 (Vieille Montagne), 881 (v.-pdt Métallurgique Normandie), 943 (Ateliers+chantiers de F), 946 (Forges et ch. Gironde), 957 (repr. Schneider depuis 1952 au Groupement indus. sid.), 1039 (Saviem), 1527 (Potasas ibericas).

Darde (André), 560 (adm.-dir. Minière Congo frs).

Dupeyrat (Armand)(ép. Lucile Pittié)[x/oo], 541 (pdg Continentale Edison), 569 (Minière du Congo frs), 935 (v.-pdt CGEM), 1243 (Électro-céramique), 2233 (Gaumont).

Gascuel (Robert), 569 (Minière du Congo frs).

Guynet (Daniel) [ % ] [fils de William Guynet, délégué de l'AEF au conseil sup. des colonies, pdt d'Afrique et Congo, de la Cie forestière Sangha-Oubangui...][marié à la fille d'Adhémar Péchadre, député de la Marne, adm. de l'Énergie industrielle et de plusieurs de ses filiales][anc. adg Cie gén. transp. en Afrique (CGTA) et adm. d'Afrique et Congo], 569 (Minière du Congo frs).

Letondot (Charles)[<sup>o</sup>/xo][BUP], 122 (Banque des pays de l'Europe centrale), 137 (dg Banque de l'Union parisienne), 223 (pdg Bq hypo. fr.-argentine), 361 (Tanger-Fez), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 540 (Centrale p. l'industrie), 569 (Minière du Congo frs), 1044 (Mécano), 1126 (Chausson), 1342 (Gaz et eaux), 1743 (Sté française p. le comm. avec les colonies et l'étr.), 2013 (Primistères).

Livry-Level (Ph.)\* [x/oo](1898-1960)[député MRP 1945-51], 569 (Min. Congo frs), 1108 (RNUR), 1375 (Bozel-Malétra), 1440 (Centr. dynamite), 1443 (Gén. expl.), 1935 (Mumm), 2237 (Pathé).

Sengier (Edgar), 213 (dir. hon. SGB), 569 (Minière du Congo frs), 570 (Minemet), 610 (pdt cté permanent Un. min. Ht-Katanga), 897 (Électro-Câble).

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Blanc (R.), 174 (censeur Créd. nat.), 204 (comm. cptes Crédit algérien), 569 (comm. cptes Minière du Congo frs), 1240 (comm. cptes Fulmen).

Séguin (F.), 569 (comm. cptes Minière du Congo frs).

Pila (P.), 569 (comm. cptes suppl. Minière du Congo frs), 940 (comm. cptes Tissmétal).

SIÈGE SOCIAL : Lyon, 31, rue Paul-Chenavard. Siège administratif : Paris, 9, rue Chauchat. Tél. PRO. 55-74.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 20 juin 1905, pour une durée de 50 ans et prorogée, le 27 mai 1955, pour une nouvelle période de 50 années.

OBJET : Exploitation de diverses mines au Congo français. La société a renoncé à sa concession de cuivre de Mindouli et consacre actuellement son activité à l'exploitation de gisements de plomb et de zinc.

CAPITAL SOCIAL : 186.300.000 fr., divisé en 74.520 actions de 2.500 fr. À l'origine, 770.000 fr., porté en 1907 à 1 million de fr., réduit en 1909 à 725.000 fr., porté en 1909 à 3.250.000 fr., en février

1910 à 3.750.000 fr., en mars 1910 à 4 millions. en 1921 à 6 millions, puis à 12.500.000 fr., en 1923 à 16.500.000 fr., en 1925 à 25 millions, en août 1928 à 33 millions, à 55 millions en 1931, réduit à 36.666.700 fr. en mars 1933 et reporté à 55 millions en avril 1933. En juillet 1936, réduit à 27.500.000 fr., et reporté à 30.800.000 fr. Porté en 1946 à 32.400.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1950 à 93.150.000 fr. par élévation du nominal de 100 à 250 fr. et création de 48.600 actions nouvelles de 250 fr. attribuées aux porteurs de parts (jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1950), puis titres regroupés en 2.500 fr. Porté en 1955 à 186.300.000 fr. par émission à 2.800 fr. de 37.260 actions de 2.500 fr. (4 pour 5) et 7 pour 20 parts.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 21.263 ayant droit à la souscription de 20 % du capital en cas d'augmentation du capital de la Compagnie et à 33 % s'il s'agit d'une participation. Elles ne pourront être rachetées ou converties en actions ou voir leurs droits transformés qu'avec l'approbation de l'assemblée générale des porteurs.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt non cumulatif aux actions ; prélev. de 3 % à 20 % pour amort. des actions. Sur le solde, 62 % aux actions, 28 % aux parts, 10 % au conseil.

LIQUIDATION : Extinction du passif, remboursement du capital. Sur le surplus, 72 % aux actions et 29 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de l'Union Parisienne.

COUPONS NETS AU PORTEUR : (Actions) : n° 23 et 1 (15 septembre 1951), 37 fr. ou 370 fr. ; 24 et 2 (15 septembre 1952), 51 fr. et 513 fr. ; 2 (15 septembre 1953), 246 fr. ; 4 (15 septembre 1954), 205 fr. ; 5 (15 juin 1955), 205 fr. ; 6, droit de souscription (1 pour 5).

(Parts) : n° 19 (15 septembre 1951), 164 fr. ; 20 (15 septembre 1952), 284 fr. ; 21 (15 septembre 1953), 55 fr. ; 22 (15 septembre 1954), 36 fr. ; 23 (15 juin 1955), 40 fr. ; 24, droit de souscription (7 actions pour 20 parts).

en milliers de fr	Bénéfice nets	Dividende total
1942	899	—
1943	104	—
1944	720	3.396
1945	5.282	5.674
1946	16.337	15.144
1947	16.846	16.973
1948	40.599	34.801
1949	26.652	33.186
1950	27.440	22.553
1951	41.970	33.274
1952	12.732	13.098
1953	11.000	11.119
1954	11.286	10.376

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Compagnie minière du Congo français  
(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1956)

Les comptes de l'exercice 1955 ont été approuvés par l'assemblée du 11 juillet. Le bénéfice net d'exploitation s'élève à 54.762.462 fr. Compte tenu des amortissements industriels normaux, le solde disponible de l'exercice ressort à 13.992.305 fr.

L'assemblée a décidé la répartition de 175 francs brut (net 140 francs) aux actions de 2.500 fr. nominal, cette distribution s'appliquant au nouveau capital, doublé au cours de l'exercice ; les parts recevront 8 fr. 72 brut (net 7 francs).

Le rapport indique que la production s'est élevée à 6.300 tonnes de concentrés de plomb ; le rendement de la laverie a marqué une nette amélioration sur l'année précédente.

Au cours de l'exercice 1955, a commencé l'exécution du programme d'équipement de la mine d'Hapilo, financé par la dernière augmentation de capital. En particulier, le téléphérique devant relier cette mine au centre industriel de M'Fouati est actuellement en cours de montage.

---

#### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Compagnie minière du Congo français

*(L'Information financière, économique et politique, 30 juillet 1957)*

Les comptes de 1956 ont été approuvés par l'assemblée du 26 juillet.

Le bénéfice net d'exploitation s'élève à 57.773.085 fr. Compte tenu des amortissements industriels normaux, le solde disponible de l'exercice ressort à 13.990.530 francs.

L'assemblée a décidé la répartition proposée, soit 175 fr. brut, net 153 fr.. aux actions de 2.500 fr. nominal.

Le rapport indique que la production s'est relevée à 5.674 tonnes de concentrés de plomb, encore entièrement assurée par la mine de M'Fouati. L'équipement de la mine de Hapilo s'est poursuivi au cours de l'exercice, ce qui permettra à cette mine d'intervenir prochainement dans l'alimentation de l'usine de traitement.

Les travaux de recherche dans le domaine minier de la compagnie ont été poursuivis, et, conjointement avec le Bureau minier pour la France d'outre-mer, l'étude du permis de M'Passa a été reprise.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

*(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1958)*

Le crédit du compte de profits et pertes à fin 1957 est de 6.461.015 fr. comprenant 5.945.372 fr. de recettes en Afrique pour cession de matériels et divers. Au débit, on relève 1.777.778 francs de perte d'exploitation, 2.665.104 francs de dépenses d'entretien et charges et 1.520.282 fr. d'amortissements, de sorte que l'exercice laisse oralement une perte de 17.792 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée annuelle du 30 juillet d'amortir ce déficit par prélèvement sur le report antérieur de 515.643 fr. et de reporter à nouveau le solde créditeur de 497 851 francs. Pour 1956. il avait été distribué un dividende brut de 175 fr.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> août 1958)*

L'assemblée ordinaire s'est réunie le 30 juillet 1958.

Par suite de difficultés, en 1957, dans la mise en service du téléphérique, difficultés maintenant surmontées, le compte de profits et pertes se solde par une perte de 17.792 fr. Il ne sera pas distribué de dividende pour l'exercice 1957.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS  
(L'Information financière, économique et politique, 24 juillet 1959)

Les comptes de l'exercice 1958 se soldent par une perte de 24 millions 284.610 francs contre 17.792 francs pour l'exercice 1957. Le conseil en proposera le report à nouveau.

---

1960 : NOUVELLE DÉNOMINATION  
COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

Nouvelle dénomination  
COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO  
Décision de l'A.G.E. du 30 septembre 1960

1964 : DISSOLUTION.